

mère,—comme, d'ailleurs, de tous mes compatriotes,—et je suis reconnaissant de ce qu'ils aient vécu assez longtemps pour voir ce jour. Mon élection en 1957 n'était pas un hommage envers moi, mais plutôt envers le chef de notre parti, qui est maintenant premier ministre du Canada. C'est lui, en effet, qui a amorcé l'étincelle du canadianisme dans le cœur de mes concitoyens canadiens qui m'ont élu, non pas en tant que Canadien chinois, mais comme Canadian d'origine chinoise.

Je doute que mon élection eût été possible sous les auspices d'un autre chef du parti conservateur, parce que personne, ni avant, ni depuis, ne s'est identifié aussi étroitement avec la protection des droits des minorités et des moins favorisés que le premier ministre actuel. Étant donné sa renommée et mon affiliation avec le premier ministre, par l'intermédiaire du parti conservateur-progressiste, le public votant de Vancouver-Centre a fait, en me choisissant comme son représentant en 1957, amende honorable pour l'incident qui s'était produit antérieurement, en 1887? L'histoire et la conscience des hommes suivent des voies étranges! Cet incident antérieur qui avait trait à des immigrants de Chine s'était, en effet, produit dans la même région qui forme maintenant la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Voici comme se poursuit le récit de l'incident:

Le vieil hôtel-de-ville où se sont réunis les membres du comité de surveillance, le bois qu'ils ont traversé en marchant sur Coal-Harbour et la localité de Coal-Harbour elle-même, se trouvent dans les limites de ce qui est maintenant la circonscription fédérale de Vancouver-Centre, que représente au Parlement Douglas Jung, fils d'un marchand de Canton.

C'est peut-être une coïncidence, monsieur l'Orateur, mais le nombre des Chinois mêlés à cet incident était de 24, et nous en sommes à la 24^e législature.

Au cours du présent débat, nous avons entendu des appels passionnés; nous avons écouté de savantes dissertations sur les aspects constitutionnels de la mesure, et nous avons été touchés par quelques discours simples,—j'emploie ici le mot "simple" dans son sens le plus flatteur,—et éloquents. Je n'ai pas la prétention d'égaliser l'éloquence de mes préopinants, mais je tiens à faire part à certains députés des sentiments d'un groupe minoritaire qui a connu des difficultés particulières du fait que ses membres ont la peau colorée.

Parmi les difficultés auxquelles sont soumis les membres des groupes minoritaires, un grand nombre découlent du fait qu'en raison de la couleur de leur peau, il leur est parfois difficile de se loger convenablement et de se trouver un bon emploi. J'admets que cet

aspect des droits civils est réservé aux gouvernements provinciaux, mais je trouve que l'adoption, par le Parlement, d'une déclaration des droits de l'homme est de nature à rappeler aux provinces qui n'ont pas les lois qu'elles devraient avoir à ce sujet l'opportunité d'en adopter.

Si ce bill des droits ne faisait rien d'autre, ce serait quand même un grand progrès. Mais, monsieur l'Orateur, il va encore plus loin, à mon avis. Pour la première fois, nous avons un étendard autour duquel les minorités peuvent se rallier. Ainsi, j'ai assisté à un certain nombre de cérémonies de naturalisation à Vancouver et j'ai entendu le président demander aux requérants: "Quels sont vos devoirs et obligations en tant que citoyens canadiens?" Maintes et maintes fois, j'ai entendu de la bouche de ceux qui ne maîtrisaient pas très bien l'anglais, des paroles comme celles-ci: "Combattre pour mon pays. Payer des impôts. Voter. Être un bon citoyen." Ces gens qui désiraient devenir citoyens canadiens étaient pénétrés de leurs devoirs et obligations, mais nulle part leur a-t-on dit ce que sont leurs droits et privilèges.

A titre d'expérience, monsieur l'Orateur, j'ai procédé à un sondage parmi certains des nombreux néo-Canadiens d'autres pays que des pays asiatiques dans ma circonscription pendant les vacances de Pâques. J'ai posé à vingt-cinq d'entre eux la question suivante: "Quels sont, à votre avis, vos droits et privilèges?" Dix d'entre eux m'ont répondu: "Le droit de vote"; douze m'ont répondu "Payer des impôts"; trois m'ont dit qu'ils n'en savaient rien. Peut-on les blâmer d'avoir répondu ainsi, monsieur l'Orateur? Que pourrions-nous invoquer ou montrer si nous voulions enseigner aux Canadiens ce que sont leurs libertés et droits fondamentaux? Ceux d'entre nous qui sont nés au Canada considèrent nombre de ces choses comme allant de soi, mais est-ce là une excuse pour ne pas préciser très nettement nos droits et privilèges en tant que citoyens canadiens? Et si nous, qui constituons la majorité de la population, acceptons nos droits et privilèges sans réserve, est-ce là une justification pour priver la minorité d'une proclamation bien précise de leurs droits?

Parce que nous formons la majorité de la population, monsieur l'Orateur, nous sommes doublement tenus d'assurer la protection de la minorité. Nous, qui formons la majorité, devrions être tellement sûrs de ce que sont nos droits et libertés que nous pourrions nous payer le luxe de soumettre nos croyances à l'examen le plus minutieux. Et si, au cours de cet examen, nos croyances se révélaient défailtantes, nous pourrions alors être reconnaissants de vivre sous un régime de gouvernement et de vie qui nous permet de nous